

Conseil d'établissement – École Saint-Gérard
Procès-Verbal de la rencontre du jeudi 15 janvier 2026
Heure : 18 h 30
Lieu : Local d'art dramatique

Parents : Ophélie Rivière, Élise Labonté-Lemoyne, Karine Brunet, Jonathan Brassard-Potvin (virtuel), Nicolas Sangaré (virtuel et présentiel), Pascale Savage-Blanchard, Marie-Joëlle Carbonneau
Enseignants : Tristan Goguen, Lorraine Forget-Gagnon, Olivier Thérien-Laforest, Dominique Aubin
Professionnel : Florence Sirois
Représentante service de garde : Siham Chileg
Directrice : Jacinthe Nolin

Absent :

Parents substitués : Smaili Mouloud

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Mot de bienvenue, présentation des membres

Présentation de la stagiaire de Lorraine Forget-Gagnon, Mme Daphnée.

1.3 Quorum

Le quorum est constaté.

1.4 Nomination d'un(e) secrétaire.

Karine Brunet rédigera le PV.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture par Jacinthe Nolin

Proposée par Lorraine Forget Gagnon et appuyée par Élise Labonté-Lemoyne. (Résolution #1 2026-01-15)

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025

Celui-ci sera adopté par courriel, car il y a des éléments à modifier avant son adoption.

4. Suivi du procès-verbal de novembre 2025

4.1 COSP et autres compétences sociales

Le tableau a été transmis par courriel. Les contenus en orientation scolaire et professionnelle ainsi que les autres compétences sociales obligatoires au primaire y sont présentés. Nous y retrouvons des informations sur le temps alloué à l'enseignement du contenu et sur la personne qui sera responsable de l'enseigner. Il y manque les informations pour la 2^e année, qui sont les mêmes que ceux indiquées pour la 1^{re} année, avec l'enseignante titulaire de chacun des groupes concernés. Celui-ci sera donc approuvé par courriel avant la prochaine séance.

(Résolution #3 2026-01-15)

Proposé par Pascale Savage-Blanchard et appuyé par Tristan Goguen.

4.2 Conférences offertes aux parents

L'an dernier, lors de la conférence sur l'anxiété, environ 40 personnes ont participé. Cette année, l'école Saint-Gérard se jumèlera avec l'école Marie-Favery pour offrir 2 conférences aux parents. Marie-Favery avait ciblé les sujets de conférence suivants : Estime de soi, anxiété, intimidation. La conférence aura lieu en avril. L'école Saint-Gérard propose comme thématique l'aide aux devoirs.

La formation sur les écrans donnée en janvier par le comité de parents du CSSDM a été enregistrée et un lien est disponible pour l'écouter en rediffusion.

5. Parole au public

Aucun public présent.

6. Études des dossiers

Un rappel à faire la formation sur le fonctionnement du CÉ est fait aux membres du CÉ si celle-ci n'est pas déjà faite.

6.1 Critères de sélection de la direction d'établissement

Tous les critères sont importants, mais voulons-nous qu'un style de gestion soit mis en évidence, c'est ce que nous allons décider en répondant au FORMS. Le CÉ trouve que tous les critères sont très importants (priorité 1).

(Résolution #4 2026/01/15)

6.2 Sortie éducative / campagnes de financement

Deux sorties sont présentées aux membres du CÉ, une sortie à l'Écomuséum et une autre au Livart (le 12 mars) pour les élèves des groupes 501 et 502 avec l'enseignante d'arts plastiques, Mme Pascale Beaulieu.

Proposé par Pascale Savage-Blanchard et appuyé par Ophélie Rivière.

Une nouvelle campagne de financement de dîner pizza sera organisée pour financer la classe verte des élèves de 5^e année.

Il y aura une nuit à l'école pour les élèves de 4^e année afin de préparer les enfants à découper en vue du voyage à Québec et également pour aider à la formation des équipes pour les chambres d'hôtel. Les enfants sont attendus à l'école de 19h le 2 janvier à 7h45 le 3 février. Une contribution de 10\$ est demandée aux parents pour fournir le déjeuner et financer le voyage à Québec.

Proposé par Ophélie Rivière et appuyé par Marie-Joëlle Carbonneau.

Des parents d'élèves de 6^e année désirant organiser un bal et réaliser un album demandent des précisions concernant une campagne de financement pour les finissants (bal, album), le projet doit être plus clair avant d'être présenté au CÉ. La direction suggère de s'arrimer aux enseignants de 6^e année.

Une demande est présentée pour une campagne de financement pour financer des arbitres lors des parties la fin de semaine et pour financer un certain pourcentage des tournois. Les entraîneurs de basket voudraient vendre des vêtements identifiés aux Éclairs de Saint-Gérard-Basket-ball. Ce sont les familles des joueurs qui seraient sollicités. Proposé par Élise Labonté-Lemoyne et appuyé par Nicolas Sangaré.

6.3 Résolution

Le comité de parents du CSSDM demande d'appuyer à une résolution portant sur les impacts des coupes budgétaires sur la réussite et la persévérance scolaire. La présidente du CÉ de l'école Saint-Gérard doit ensuite en informer les parents de l'école, transmettre l'information au CSDMM et au comité de parents.

CONSIDÉRANT le contexte de compressions budgétaires et de sous-financement en éducation pour l'année scolaire en cours;

CONSIDÉRANT les impacts observés dans l'école, notamment la réduction ou la perte de services professionnels, de mesures de soutien, d'activités pédagogiques et parascolaires, ainsi que l'alourdissement des conditions d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que ces impacts affectent directement la réussite éducative, la persévérance scolaire, le bien-être des élèves et l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 64 de la Loi sur l'instruction publique, toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut donner son avis au centre de services scolaire sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école et à assurer une meilleure organisation des services;

Il est proposé par Dominique Aubin et appuyé par Tristan Goguen

QUE le conseil d'établissement de l'école [Nom de l'école], à titre d'avis formel transmis au centre de services scolaire, joigne sa voix à de nombreux acteurs du réseau de l'éducation pour dénoncer les coupes budgétaires et le sous-financement qui compromettent la capacité de l'école à remplir pleinement sa mission éducative;

QUE le conseil d'établissement recommande au centre de services scolaire de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement afin que soient investies, dès maintenant, les sommes requises pour assurer des services adéquats, stables et équitables pour tous les élèves;

QUE la présidence du conseil d'établissement transmette le présent avis au centre de services scolaire, au comité de parents et en informe les parents de l'école.

(Résolution #5 2026/01/15)

6.4 Programme d'anglais intensif en 6^e année

Mme Nolin fait un retour sur la chronologie de toutes les étapes qui ont mené au sondage. Un parent souligne la forte implication de tous les membres du CÉ tout au long du processus. Tous soulignent la grande participation des parents au sondage (beaucoup de réponses recueillies). Les enseignants demandent si les résultats du sondage seront présentés aux parents de l'école. Mme Nolin souligne que c'est l'intention de partager une synthèse des informations recueillies. Les parents soulignent que les commentaires ont été aidants pour prendre position.

Un huis clos a été demandé lors des échanges sur les commentaires notés par les parents en raison de la confidentialité des informations nominatives s'y trouvant. Le huis clos a été levé après la présentation des commentaires.

Le vote secret a été demandé.

Proposé Lorraine Forget-Gagnon et appuyé par Olivier Therrien-Laforest

Voici la proposition libellée pour le vote secret : êtes-vous pour ou contre de passer d'un programme enrichi 60 jours/180 jours à un programme intensif 90 jours/180 pour 2 groupes d'élèves seulement ?

Il est précisé qu'en cas d'égalité lors du vote, la présidente a un vote prépondérant. Selon les règles procédurales des CÉ, la directrice et la stagiaire n'ont pas le droit de vote.

Le résultat du vote est le suivant : contre la proposition, à majorité. Ainsi le programme d'anglais enrichi pour tous sera conservé à Saint-Gérard.

Les enseignants soutiennent que l'enjeu futur sera de répondre aux besoins de tous les élèves de l'école. Il y a un manque de ressources au 3^e cycle selon les enseignants, il y a un désir d'en offrir plus à ce cycle même si tous sont conscients que les ressources sont limitées.

Tous les membres du CÉ ont consulté les commentaires. Les membres discutent de comment l'information sera partagée aux parents de l'école. Il y a tout de même 54 pages de commentaires. Il faudrait que l'information soit synthétisée et classée par thèmes. Il est proposé de partager les graphiques et une synthèse des commentaires. Ceux-ci ne seront pas présentés tels quels, car il y a des noms d'enfants, des noms d'enseignants et il avait été dit que le tout demeurerait confidentiel. Il est important d'informer les parents que la décision a été prise en fonction des réponses quantitatives et qualitatives de ce qui se trouvait dans le sondage. Il est également important que les parents d'élèves en difficulté ne se sentent pas abandonnés par le résultat du vote.

Mme Nolin informe le CÉ que le fonds d'intégration des élèves HDAA, est le seul fonds reporté à l'année suivante. Il est donc pertinent d'attendre 2-3 ans pour avoir un poste complet plutôt qu'un petit montant chaque année. Ce qui peut expliquer la fluctuation des services d'année en année même si le nombre d'élèves demeure sensiblement le même.

4 points devraient se retrouver dans la communication aux parents : un rappel des objectifs et des enjeux, des graphiques, la catégorie des commentaires et ce qui va suivre cette consultation sur le programme d'anglais.

Il est soulevé par les membres que le résultat du vote devra être transmis rapidement aux parents de l'école, mais les précisions de l'analyse du sondage seront partagées dans les semaines suivantes.

7. Droit de parole aux membres du Conseil

7.1 Directrice

Aucun commentaire

7.2 Enseignants

Aucun commentaire

7.3 Personnel de soutien

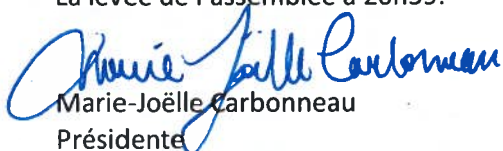
Aucun commentaire

7.4 Parents

Aucun commentaire

8. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée à 20h59.


Marie-Joëlle Carbonneau
Présidente



Jacinthe Nolin
Directrice

RÉSOLUTION #1_2026-01-15

Considérant que le tableau des contenus et de la planification des COSP et autres compétences sociales à l'école St-Gérard ont été présentées au CÉ le 15 janvier 2026;

Il est proposé par Marie-Joëlle Carbonneau, présidente du Conseil d'établissement, de l'approuver pour l'année scolaire 2025-2026.

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'établissement.



Direction

École St-Gérard



Présidente du Conseil d'établissement

École St-Gérard

